



FICHE SPÉ
N° 8 V1

La Déclaration Intempérie

Rappel

- ✗ **Course annulée** : course dont le déroulement a été rendu impossible.
- ✗ **Course contrariée** : course qui a eu lieu mais dont les entrées ont souffert d'un temps orageux ou pluvieux généralisé.

Objet de la garantie

La FFCL Commission Risques Intempéries garantit le versement d'une indemnité pour tout spectacle annulé ou contrarié, du fait d'intempérie. La piste doit être bâchée de part en part.

Cependant pour les spectacles gratuits, l'indemnité ne sera versée que si la course est annulée.

Cotisations

Cotisation 10% de la garantie demandée 30 jours avant la course.

	Plafond de garantie maximum	Plafond de garantie minimum
Courses mixtes et intervaches	4600€	800€
Courses formelles	6100€	800€

Modalités d'indemnisation

Le règlement des indemnités sera effectué dans un délai de 45 jours après la date de la course et sous réserve de l'accord de garantie de la FFCL.

Lorsque le spectacle est reporté l'organisateur reste assuré dans les conditions d'adhésion pendant 30 jours.

Toute demande d'indemnisation doit s'effectuer dans un délai de 48h après le spectacle.

Toute réclamation auprès du Délégué Pluie FFCL doit être présentée dans l'heure qui suit la fin du spectacle.



Franchises

- ✘ **Course annulée** : 30% du montant de la garantie
- ✘ **Course contrariée** : 800€
- ✘ **Prévention** : Piste non bâchée 20% du montant d'indemnisation
Pas de sciure ni sable 20% du montant d'indemnisation
Absence de personnel 10% du montant de l'indemnisation

IMPORTANT

La piste sera considérée comme non bâchée si :

- ✘ la bâche ne couvre pas la totalité de la piste (de talenquère à talenquère) ;
- ✘ la bâche n'est pas en bon état et étanche ;
- ✘ dans le cas de bâchage avec plusieurs bâches, celles-ci ne sont pas superposées de façon convenable afin d'éviter à l'eau de couler entre les zones de superposition.

Le débâchage doit se faire en présence du délégué pluie. Un soin particulier doit être apporté au centre de la piste et sur les aires de travail des cordiers